

## AFFAIRES DE ROUTINE

---

Le mercredi 21 mai 1958

---

- |                               |                                            |
|-------------------------------|--------------------------------------------|
| 1. Présentation des requêtes. | 4. Avis de questions ou d'interpellations. |
| 2. Lecture des requêtes.      | 5. Avis de motions.                        |
| 3. Rapports des comités.      | 6. Motion.                                 |
- 
- 

### MOTION

**Par l'honorable sénateur Aseltine:**

19 mai.—Que si, au cours de la présente session, la nécessité se produit, durant un ajournement du Sénat, et que l'honorable Président soit d'avis de réunir le Sénat avant la date fixée dans la motion qui détermine cet ajournement, l'honorable Président soit autorisé à appeler les honorables sénateurs, à leurs adresses déposées chez le Greffier du Sénat, à se réunir à une date antérieure à celle que la motion d'ajournement avait fixée; et le défaut de réception, par un ou plusieurs sénateurs, de l'appel de l'honorable Président, ne rendra pas cette notification insuffisante ou invalide.